

Retour volontaire

Si vous n'avez pas de permis de séjour en Norvège, vous devez retourner dans votre pays d'origine. Vous pouvez demander une aide pour retourner dans votre pays et y commencer une nouvelle vie.

Vous pouvez demander un retour volontaire dans les cas suivants :

- votre demande de protection (d'asile) ou de permis de séjour a été rejetée ;
- vous n'avez toujours pas reçu de réponse à votre demande ;
- vous séjournez en Norvège sans permis.

Vous recevez :

- une aide financière et pratique ;
- une aide pour obtenir un passeport et des documents de voyage ;
- un billet d'avion ;
- des conseils de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Norvège.

Aide financière pouvant être obtenue :

- Si vous faites votre demande avant l'expiration de votre délai de sortie du territoire, ou avant d'avoir obtenu un délai, vous recevez 20 000 couronnes.
- Si vous faites votre demande après l'expiration de votre délai de sortie du territoire, vous recevez 7 000 couronnes et 2 000 couronnes par enfant âgé de moins de 18 ans à la date de votre demande de retour volontaire.

Les familles avec enfant(s) reçoivent, en plus, une aide de 10 000 couronnes par enfant de moins de 18 ans qui retourne dans leur pays. Ceci s'applique uniquement à ceux qui font la demande avant l'expiration du délai de sortie du territoire.

Comment faire la demande

Téléphonez gratuitement à l'OMI au : 800 37 484

Vous pouvez également envoyer un e-mail à iomoslovarp@iom.int.

Le formulaire de demande est accessible sur www.iom.no